



NOTE D'INFORMATION 1^{er} DEGRE et 2nd DEGRE

Dossier suivi par Aurélie BÉGAUD
Responsable Service psychologie – DEC Vendée
Contact : aurelie.begaud@ddec85.org

Organisation du Service de psychologie de JANVIER à JUIN 2023

Par cette note, je vous informe de la situation actuelle du service de psychologie et de l'organisation qui en découle.

Le poste de psychologue restant toujours vacant en cette rentrée de janvier, le service s'est organisé pour prendre en compte les situations, et ce, sur tout le département, selon les éléments suivants :

- Les situations d'élèves dont les dossiers relèvent du **champ de l'orientation MDPH** seront traitées en priorité afin d'essayer de respecter au mieux le délai contraint de retour des dossiers auprès des services de la MDPH (3 février) ; cette dernière ayant été informée de la situation.
- Les situations d'élèves dont les dossiers **relèvent de la CDOEA** seront traitées jusqu'à début mars par notre service. La CDOEA en est informée.
Cependant, il est impératif que les établissements aient monté leur dossier de demande d'orientation en SEGPA pour la CDOEA à la date butoir du
 - o 3 février pour le premier degré
 - o 17 mars pour le second degré.

La CDOEA accorde le délai supplémentaire seulement pour les situations dont le dossier est monté auprès de leur service. Vous indiquerez alors sur votre dossier : "le bilan psychologique est en cours auprès du service de psychologie".

Le compte-rendu du bilan psychologique (obligatoire pour l'étude de la situation à la CDOEA) **sera donc transmis directement entre notre service et le service de la CDOEA afin de faciliter les démarches.**

Les priorités données pour pallier l'absence de psychologue sur un secteur amènent tous les psychologues à réduire leur temps pour les autres types d'interventions tels que la présence en SEGPA-ULIS (école-collège-lycée), les permanences d'analyses de situations d'élèves, les présences en équipes éducatives/ESS ; et ce, jusqu'aux vacances de février.

J'ai pleinement conscience de ce que cela implique mais je sais aussi compter sur votre soutien, votre bienveillance et les compétences que vous avez développées pour savoir identifier une situation à caractère prioritaire d'une autre situation, prise en compte par les partenaires internes à l'établissement, et dont vous ne manquerez pas d'échanger avec le psychologue référent de votre secteur si des questions importantes se posaient.

Pour le secteur non pourvu, je vous invite à poursuivre les mails à mon attention.

- **Toutes les autres situations ne relevant pas du champ de l'orientation** seront traitées par la suite. Une demande d'intervention « *Pour les élèves dont les difficultés de socialisation et/ou d'apprentissage perdurent malgré les aides mises en place* » pourra être remplie à l'aide de l'imprimé à paraître sur le LSA du lundi 23/01/2023.

→ Veuillez à utiliser seulement cette demande d'intervention mise à jour dès qu'elle vous sera envoyée.

Aurélie BEGAUD,
Psychologue
Responsable du service

